



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-022 quinquies**

Publié le 18 janvier 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI Locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente de la parcelle ZD 242 située à GLISY

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activité de la CCI Grand Lille, ou en cas d'empêchement à Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant-contrat de vente de la parcelle AX 47 située à COMINES



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI d'Amiens-Picardie en date du 28 mars 2017 autorisant les cessions des lots issus des parcelles ZD 137, 139, 141 et 191 situées à Glisy,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Fany RUIN**, Présidente de la CCI locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente, au profit de la Société HSBL ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée ZD 242 située à GLISY, issue de la réunion cadastrale des parcelles anciennement cadastrées section ZD 139, 141, 191 et 198 (cette dernière étant elle-même issue de la division cadastrale de la parcelle anciennement cadastrée ZD 137), sur le lotissement dénommé Bois Planté II, d'une surface de 2412m² pour un montant de 139 896 euros Hors Taxes, soit environ 58€/m², et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 13 janvier 2021,



Philippe HOURDAIN



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délégation de compétences consentie au Bureau par l'Assemblée Générale de la CCI de région, réunie le 14 septembre 2017, pour l'acquisition et la vente d'immeubles bâtis et des délaissés des parcs d'activité pour un montant inférieur à 200 000€ HT/HD,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 08 décembre 2020, approuvant la cession de la parcelle cadastrée AX47 à Comines, pour une surface de 5 860 m², à la SCI HOLLEMAN, pour un montant de 146 500 € HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant contrat relatif à la vente, au profit de la SCI HOLLEMAN ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée AX47 à Comines, pour une surface de 5 860 m², pour un montant total de 146 500€ HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 13 janvier 2021

Philippe HOURDAIN

Président



hautsdefrance.cci.fr

CCI Hauts-de-France

299 boulevard de Leeds | CS 90028 | 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79

SIREN : 130 022 718 | NAF : 9411 Z